

Mise à jour du réseau prioritaire de chemins multiusages en Gaspésie – Catégories de priorité

Dans le fichier de formes, le champ « PRIO_2025 » identifie la catégorie de priorité de chacun des segments. Pour le KML, un fichier par catégorie est disponible.

Primaire : Axes multiusages

- Ils assurent une connectivité à l'échelle régionale et permettent l'accès à de grands pans de territoire. Ils servent de point de départ pour plusieurs chemins secondaires et leurs extrémités sont nécessairement connectées à un autre axe ou au réseau du MTMD.
- Ils totalisent environ 1110 km, ce qui est une baisse importante par rapport aux réseaux précédents souvent considérés trop grands.
- Ils sont à prioriser en ce qui concerne l'entretien et la sécurité. Une gestion collaborative exemplaire respectant les exigences réglementaires est requise pour ce réseau.
- À des fins de sécurité, ces chemins doivent être accessibles en véhicule deux roues motrices lorsque les conditions le permettent.

Secondaire : Accès au territoire

- Dans certains cas ils s'étalent à partir des axes multiusages pour atteindre des points stratégiques ou permettre une connexion avec un autre axe. Ils peuvent avoir une importance très près de la première catégorie mais être en "accès au territoire" afin d'assurer une répartition uniforme des axes primaires.
- Beaucoup de ces chemins sont également positionnés à la limite des terres publiques et privées afin d'identifier un accès à certains secteurs du territoire public.
- Ces chemins sont également ceux qui permettent d'atteindre les points d'ambulance qui ne se situent pas sur la catégorie primaire.
- Ils totalisent 1180 km. La longueur combinée des deux premières catégories, soit 2290 km, reste inférieure aux réseaux précédents (2900 km pour le R11 et 4600 km pour la CRÉGIM).
- Leur entretien est aussi important, mais leur caractère est plus local que les axes et cela doit être pris en compte lors d'éventuelles réflexions sur les mécanismes de gestion.

Tertiaire : Usage permanent identifié

- Il s'agit des chemins ciblés par les acteurs rencontrés et de ceux identifiés pour l'accès aux autres éléments intégrés au réseau.
- Ces chemins font l'objet d'un usage permanent probable et constituent surtout un **outil d'aide à la décision** pour les interventions sur le territoire et le positionnement des axes et des accès. En effet, ***l'objectif de cette catégorie est d'illustrer suffisamment bien la dynamique de déplacement sur le territoire pour faciliter la compréhension du réseau et le positionnement des catégories primaires et secondaires.***
- Les moyens disponibles pour entretenir ces chemins sont souvent limités et sont étroitement liés à leur utilisateur. Pour cette raison, il est particulièrement important de les positionner de façon à limiter leur longueur, de les regrouper et d'éviter les éléments du territoire susceptibles d'accélérer leur dégradation et de complexifier leur entretien.
- Certains de ces chemins ont été identifiés par photo-interprétation. Il ne faut pas présumer que ces chemins sont réellement ceux empruntés par un intervenant. Il est suggéré de contacter les acteurs desservis par le tronçon si ce dernier venait à faire l'objet d'interventions ou de mesures particulières.
- Les gestionnaires du réseau détiennent l'information permettant de savoir quels tronçons ont directement été identifiés par un utilisateur. Ces informations peuvent être partagées sur demande. Il faut considérer que les informations fournies par les intervenants peuvent évoluer dans le temps.
- Longueur totale de cette catégorie : 2550 km.